

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/VS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2017

ORDRE DU JOUR

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

SERVICE DES FINANCES

- 2- Participation fiscalisée au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) pour l'année 2017
- 3- Participation fiscalisée au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) pour l'année 2017

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- 4- Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à V2I au titre de l'exercice 2017
- 5- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire au titre de l'année 2017

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF (à partir du point 4), Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, M. PANCRAZI, M. TIXIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. ZAKARIAN
M. MORDEFROID à M. JOLY
Mme LIBONG à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. LARNICOL à M. CHARLES
Mme OCTAU à Mme LEGOFF
Mme BOULER à M. DELORT

M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE
M. MILLET à M. TREBULLE
Mme BARBET à Mme FOUCAULT
Mme DE CHABALIER à Mme ROQUAIN
M. FOURNIER à M. HULIN

EXCUSÉS

M. ATTAF (du point 1 à 3)
M. DERBANNE

ABSENT

M. YAHIEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières le Buisson.

Nomination du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité. (Pas d'autres candidats)

Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

M. le Maire : Je voudrais vous dire un mot de l'absence de Jean-Marie Derbanne dont la santé est précaire en ce moment, il est entré ce matin à l'hôpital pour un traitement lourd, je voudrais lui transmettre au nom de nous tous nos vœux de prompt rétablissement et dire à sa famille et en particulier à son épouse que nous sommes avec eux dans ces moments difficiles.

Il est fait lecture par Monsieur le Maire des informations et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement sur la commune.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean-Paul BOGAERT, Président du Club ABC pour la mise à disposition de la salle « Reliure » du Centre André Malraux les mercredis et samedis pour la période du 15 mars au 30 juin 2017.

Monsieur GEYER remercie la police municipale pour leur efficacité professionnelle.

Monsieur Stéphane CARRÉ concernant les actions faites au square Léon Maugé

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 26 avril

- Repas à thème du CCAS : Italie – Villa Sainte-Christine

Jeudi 27 avril

- Sortie nature du CCAS : « cuisinons les plantes sauvages » - Arboretum

Samedi 29 avril

- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux

Du samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai

- Comité de jumelage : Voyage à Swanley

Dimanche 30 avril

- La Buissonnière, Bois de Verrières

Mercredi 3 mai

- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Samedi 6 mai

- Atelier multimédia – Médiathèque La Potinière

- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux

Dimanche 7 mai

- Election présidentielle, 2^e tour

- Kermesse paroissiale – Centre Saint André

- Tutti Voce : Opéra bouffe d'Offenbach – Espace Odilon Redon

Lundi 8 mai

- Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 – place Charles de Gaulle

Mercredi 10 mai

- Conseil Communautaire – Paris Saclay

Jeudi 11 mai

- Sortie sénior du CCAS : journée sur la Marne

Vendredi 12 mai

- Rencontre entreprises – Maison Vaillant

Samedi 13 mai

- Conte : *comment sont nées les histoires* – Moulin de Grais

Du samedi 13 au dimanche 14 mai

- Exposition du club ABC – La Sellerie, Centre André Malraux
- Marche de la Bièvre

Dimanche 14 mai

- Lecture-brunch : Le cirque – Moulin de Grais

Lundi 15 mai

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Du mardi 16 au vendredi 19 mai

- Bourse aux vêtements du Club ABC – Centre Saint-André

Jeudi 18 mai

- Sortie nature du CCAS : « le parc de Villeroy » à Mennecey
- Jam Session – Espace Jeunes

Du jeudi 18 au dimanche 21 mai

- Festival de Jazz à Verrières

Vendredi 19 mai

- Concert : Club ABC – Eglise Notre Dame de l'Assomption
- Jazz en herbe – Espace Odilon Redon

Du vendredi 19 mai au mercredi 14 juin

- Exposition « Les Exilés » - Médiathèque André Malraux

Samedi 20 mai

- Petit-déjeuner du Maire ouvert à tous, avec Rozenn BOULER sur le thème de l'habitat à Verrières, chez Tonio
- Atelier jazz des élèves du conservatoire – Médiathèque André Malraux
- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux
- Concert Dolce Vita, Pee Bee – Espace Odilon Redon

Du samedi 20 au dimanche 21 mai

- Portes ouvertes ateliers des artistes

Dimanche 21 mai

- Brocante Zinado – Parc Régnier
- Simon Martineau, 4tet plays Bill Evans – Jardins de la Maison Vaillant
- Représentation du Théâtre du Snark 6 Maison Vaillant
- Concert Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption

Lundi 22 mai

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Conseil municipal – Hôtel de ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

Mardi 23 mai

- Visite des enfants de l'école David Régnier – Paul Fort au self HEO

Mercredi 24 mai

- Après-midi jeux de société – Médiathèque La Potinière

- Ateliers jeux de société et arts plastiques – Villa Sainte-Christine

Dimanche 28 mai

- Tour Paris-Saclay

Lundi 29 juin

- Réunion publique PLU – Règlement et plan de zonage – Espace Jean Mermoz

Mercredi 31 mai

- Fête des mères – Moulin de Grais

Samedi 3 juin

- Atelier multimédia – Médiathèque La Potinière

Du samedi 3 au lundi 5 juin

- Week-end du jumelage : accueil de nos amis d'Hövelhof

Dimanche 4 juin

- convergence cycliste francilienne

Du mardi 6 au lundi 12 juin

- Portes ouvertes du conservatoire

Mercredi 7 juin

- Repas à thème du CCAS : Ch'ti – Villa Sainte-Christine

- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Du samedi 10 au dimanche 11 juin

- Rencontres des saveurs – Centre ville

Dimanche 11 juin

- Elections législatives – 1^{er} Tour

- Tournoi Jeunes pousses handball – Espace Jean Mermoz

Lundi 12 juin

- Remise des permis Internet Ecoles David Régnier / Paul Fort puis Honoré d'Estienne d'Orves

Mercredi 14 juin

- Bus de la création d'entreprise Paris-Saclay – Place Charles de Gaulle

Vendredi 16 juin

- Remise du permis piéton écoles Honoré d'Estienne d'Orves puis David Régnier / Paul Fort

Samedi 17 juin

- Journée de la généalogie : Club ABC
- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux
- Grand Bal Trad du conservatoire – Espace Jean Mermoz

Dimanche 18 juin

- Elections législatives – 2^e Tour
- Cérémonie commémorative – Cimetière du Village

Du lundi 19 au samedi 24 juin

- Séjour du CCAS à Ronce-les-Bains

Mercredi 21 juin

- Fête de la musique – Espace Jeunes

Jeudi 22 juin

- Buffet du Personnel – Moulin de Grais

Vendredi 23 juin

- Soirée des ensembles au conservatoire – Conservatoire, Centre André Malraux

Du vendredi 23 au samedi 24 juin

- Hors Scène à Verrières

Dimanche 25 juin

- Brocante sportive du TU – Centre André Malraux
- Marché aux puces des enfants – Centre André Malraux

Lundi 26 juin

- Petit-déjeuner du Maire sur le thème du Sport – Villa Sainte-Christine
- Conseil municipal – Hôtel de Ville

Mercredi 28 juin

- Conseil communautaire – Paris Saclay

Nous n'avons pas de questions supplémentaires. Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING a souhaité prendre la parole à la fin du conseil, je la lui céderai bien volontiers.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

1 - Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Il appartient à notre assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités de fonction des élus locaux dans la limite du plafond légal. Cette indemnité sert à couvrir les frais durant l'exercice du mandat, c'est une enveloppe globale que nous avons l'habitude de partager comme cela : 59,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Monsieur Le Maire, ce qui fait 2370,78 € bruts ; 24,80% pour tous les adjoints, ce qui fait 959,92 € bruts ; et 3,70%, soit 143,21 € bruts pour les délégués.

On vous propose aujourd'hui pour ne pas passer une délibération à chaque fois, c'est-à-dire tous les ans, de fixer le montant des indemnités de fonction des élus sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique parce qu'on sait que déjà, dans six mois, il va remonter un peu. On vous propose de voter pour qu'il suive automatiquement ce que la loi nous oblige de faire.

M. le Maire : Merci. La formulation de la délibération est un peu modifiée par rapport à ce que vous avez sur votre table et dans vos dossiers, c'est une délibération précise qui fixe les montants des indemnités de fonction des élus suivant l'indice brut terminal de la fonction publique. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. HULIN : On avait dit la dernière fois qu'on ne voterait pas contre par principe, mais on a toujours pour avis que tous les conseillers municipaux devraient avoir une petite somme, comme ce n'est pas la proposition qui est là, on s'abstiendra.

M. ZAKARIAN : C'est une formulation pour que tous les conseillers municipaux perçoivent une indemnité, je trouve que c'est positif mais en ce qui me concerne, mis à part les fonctions de délégués et d'adjoints qui du fait du temps passé doivent avoir cette indemnité, je trouve qu'elle a encore plus de sens pour eux, pour ma part je trouve très bien de n'avoir aucune perception d'indemnité en tant que conseiller municipal, c'est pour cela que je voulais faire cette réaction qui va à l'encontre de ce que dit Monsieur Hulin, son affirmation l'honore mais moi cela me va très bien de ne percevoir aucune indemnité dans le cadre du mandat qui nous est confié.

M. GRISSOLANGE : Vu ce qui vient d'être dit, je voulais raconter simplement que lorsque j'étais conseiller municipal à Juvisy, tous les conseillers municipaux touchaient au moins une indemnité qu'on appelait « téléphonique », c'était quelque chose comme 140 francs à l'époque par trimestre. C'est évident qu'il y a des frais, je pense qu'il est juste comme le dit Stéphane que nous soyons affichés comme bénévoles, nous n'avons pas de responsabilités exécutives mais en même temps cela ne me paraîtrait pas choquant et cela me paraîtrait même normal que l'on touche une indemnité de frais. C'est un détail.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE DES FINANCES

2 - Participation fiscalisée au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) pour l'année 2017.

(Rapporteur : Madame KERNY-BONFAIT)

Mme KERNY : Cette délibération vous est proposée afin d'approuver le montant de la participation fiscalisée du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée qui s'élève pour l'année 2017 à 0,80 € par habitant, soit 12 901,60 €. En 2016 c'était 12 070,40 €. Les membres de la commission finances ont émis un avis favorable.

Mme KERNY : Je vais rappeler si vous le voulez bien ce qu'est le SIEI : il a été créé en 1965 à l'initiative de Massy, il regroupe sept communes du département, les buts majeurs de ce syndicat sont de travailler avec les associations de parents de l'Essonne et d'être maître d'ouvrage dans la construction de centres d'enfants – adultes et handicapés mentaux.

M. PEPERS : Comme je siège au conseil d'administration du SIEI j'ajoute que la participation des communes représente 190 700 € et que le SIEI apporte 50 000 € d'autofinancement en une fois ; et que 150 000 € de travaux ont été dépensés avec une dette de 407 631,89 € au 1er janvier 2017. On a un désendettement de 1,2 an, 14 mois d'autofinancement suffiraient donc à rembourser la dette. Et il y a un projet d'agrandissement de la résidence Soleil à Massy, c'est l'IME pour ceux qui connaissent, pour un montant de 6,075 M€, et d'une cuisine centrale pour 1,398 M€ sous forme d'ESAT. Ce projet a reçu un accord favorable du Conseil départemental.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Participation fiscalisée au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) pour l'année 2017.

(Rapporteur : Madame CASAL DIT ESTEBAN)

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Cette délibération vous est proposée afin d'approuver le montant de la participation au syndicat de l'Yvette et de la Bièvre qui s'élève pour l'année 2017 à 2,65 € par habitant, soit 41 634 € pour l'année 2017. Vous avez le montant de la participation pour l'année passée dans le dossier. Les membres de la commission des finances réunie le 15 mai derniers ont émis un avis favorable. Il nous est demandé d'approuver le montant de la participation qui s'élève à 41 634 €.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais qu'on nous rappelle ou qu'on nous apprenne quelles sont les communes membres et quel est l'objet de ce syndicat ?

Mme CASAL DIT ESTEBAN : L'objet est la gestion des rigoles du Plateau de Saclay, les communes je ne les ai pas toutes en tête, il y a par exemple Bièvre, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Toussus-le-Noble.

M. HULIN : Concernant le montant par habitant, il y a une différence de 1000 ou 1500 habitants avec l'année passée.

Mme FOUCAULT : C'est parce qu'en fait le comptage a été fait avec le nombre d'habitants d'il y a deux ans. On s'était posé la question en commission des finances, pour le SEI le comptage avait été fait au 1er janvier 2017, là il a été fait au 1er janvier 2015.

M. HULIN : Donc il y a 1000 habitants de moins qu'il y a deux ans.

Mme FOUCAULT : Tu sais sans doute comment se font les recensements...

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de ce fonctionnement à V2I au titre de l'exercice 2017.

(Rapporteur : Monsieur TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Je pourrais être court mais je ne voudrais pas vous donner l'impression de bâcler la présentation de cette délibération qui est importante même si son montant n'est pas considérable. Comme chacun le sait, Verrières a connu des évolutions liées aux changements administratifs de rattachement et la question s'est posée à l'époque où nous avons un Office de tourisme de savoir si cet Office de tourisme demeurerait dans sa pré-configuration existante avec les contraintes afférentes ou s'il fallait un autre périmètre en restant syndicat d'initiative et en adoptant une approche qui soit plus centrée sur la ville et moins sur l'intercommunalité. Le choix a été fait par l'association de se focaliser sur l'animation de la vie à Verrières et de la ville de Verrières et sans demeurer Office de tourisme à l'échelle de l'intercommunalité dont le territoire était plus grand et dont la structuration ne présentait pas forcément une association comme elle pouvait l'être jusqu'à présent.

Sur ces entrefaites, il s'avère que l'Office de tourisme est devenu V2I. Chacun se souvient que la mairie avait mis à disposition par convention de l'Office de tourisme un personnel municipal et que pour tout un tas de raisons sur lesquelles on ne reviendra pas, l'Office de tourisme a dit qu'il ne souhaitait pas poursuivre le partenariat dans ces conditions. L'Office de tourisme devenu V2I a fonctionné pendant un temps relativement conséquent sans l'apport d'aucun personnel professionnel et donc reposant uniquement sur le bon vouloir, la motivation, la présence, le dévouement et je dirais même l'abnégation de ses membres au service des différentes missions de l'Office de tourisme puis de V2I, à savoir l'organisation d'événements sur la commune, les marchés de Noël, le marché gourmand, diverses animations en centre-ville mais aussi animation des journées du patrimoine, présentation d'un certain nombre de

manifestations et la tenue de permanences dans ce point de ralliement aussi apprécié tant de nos concitoyens que des personnes de passage.

Il s'avère qu'ils ont constaté que finalement l'énergie des bénévoles, si elle est tout à fait considérable, comme toute chose il arrive qu'elle s'érousse et il est apparu qu'il n'était guère possible de maintenir le degré de prestations identiques et moins encore d'envisager de développer de nouveaux projets sur une configuration qui reposait uniquement sur le bon vouloir et le dévouement des bénévoles présents. Le besoin donc s'est fait ressentir et a été identifié, analysé, porté, de recourir aux services d'une personne qui viendrait professionnellement seconder les bénévoles et accompagner cette activité de V2I, et c'est la raison pour laquelle alors même que nous sommes hors campagne de subventions, il a été demandé au conseil municipal d'augmenter la subvention versée à l'association pour lui permettre de faire face à ses dépenses supplémentaires permettant l'embauche d'une personne pour contribuer aux activités de l'association et pour en réalité non pas se contenter de maintenir les activités préexistantes mais bien de développer de nouveaux projets et conforter des activités préexistantes, et globalement maintenir et renforcer même la qualité des services qui sont rendus aux Verriérois tout en permettant de seconder les bénévoles et de leur permettre de se focaliser sur les activités sur lesquelles ils sont le plus à même de développer leurs différents talents au service de chacun et pour l'épanouissement de tous.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 14 250 € qui, que les choses soient tout à fait claires, ne répond pas aux salaires de la personne mais va permettre d'accompagner V2I dans ce recrutement comme on le fait pour d'autres associations. Je ne vais pas en faire la liste ici, il y a un certain nombre d'associations qui sont aidées par les subventions y compris pour pouvoir faire face à leurs charges de personnel, ce qui leur permet d'exercer leur activité d'une façon satisfaisante. C'est la raison pour laquelle cette demande de subvention est présentée. La commission des finances réunie le 15 mai 2017 a émis un avis favorable en vu de cette demande de subvention. Je suis à votre disposition pour apporter tous les éléments supplémentaires que vous souhaiteriez recevoir.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions sur cet octroi de subvention exceptionnelle ? Il ne peut pas y en avoir vu la complétude de la présentation.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Je tiens à souligner que ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous présente cette délibération visant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire au titre de l'année 2017. Il

s'agit d'une subvention de 500 € pour la mise à disposition de la salle Saint-Germain du centre Saint-André.

D'abord il s'agit de souligner qu'une fois de plus il vous est proposé d'accompagner le Secours Populaire dans l'ensemble de ses missions et particulièrement à l'organisation de cette braderie qui ne visait pas tant à recueillir des fonds qu'à permettre à des gens de recourir aux services de la braderie pour se procurer un certain nombre de biens qui leur sont aussi importants que pour tout un chacun mais qu'ils ont parfois plus de difficultés à trouver.

Non, ce n'est pas là qu'est l'émotion encore qu'elle pourrait y être, c'est davantage dans le fait que cela fait plusieurs années que j'ai le privilège de vous présenter ce type de résolution et qu'en réalité elles vont se raréfier parce qu'avec l'avancement des travaux du Colombier, je vois le nombre de délibérations que je vous présente progressivement diminuer puisque le Colombier retrouvant son usage, je n'aurai plus à vous présenter ces demandes de subventions exceptionnelles qui sont autant de rendez-vous rappelant à notre assemblée combien il est important d'accompagner les associations. Vous le savez, si ces demandes de subventions sont faites, c'est tout simplement parce que la salle polyvalente n'étant plus à disposition il faut accompagner les associations qui bénéficiaient de la mise à disposition de locaux communaux et qui sont dans l'impossibilité de trouver d'autres locaux disons privés, et le fait est que la salle Saint-André est une fois de plus mise à contribution de cette façon.

La délibération en réalité est extrêmement simple puisqu'il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Secours Populaire, les dépenses sont inscrites au budget 2017.

J'espère qu'un hypothétique retard des travaux du comité me permettra de présenter une délibération supplémentaire une ou deux fois mais je vous la présente sans regret et avec une certaine nostalgie qui commence déjà à poindre.

M. le Maire : Merci. Des questions ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DÉCISIONS DU MAIRE.

- N°82 Convention entre la Ville et le Centre Paroissial Saint-André fixant les conditions de prêt, à titre gracieux, du matériel du service Jeunes pour le 07 mai 2017,
- N°83 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte avec l'association « Les Singuliers » le samedi 01 juillet 2017 à partir de 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin dans le cadre de la 14^{ème} nuit du conte pour un montant de 800 € TTC,

- N°84 Contrat de cession avec la Compagnie Grandet Douglas pour le spectacle « Le Manège du Contrevent » le samedi 24 juin 2017 au Parc Régnier pour un montant total de 950 € net,
- N°85 Convention entre la Ville et Les Entretiens Professionnels Formation pour un formation prévue le 06 octobre 2017 pour un montant de 200 € TTC,
- N°86 Conclusion d'un marché public n°996 relatif à l'enlèvement et à la mise en fourrière de véhicules pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, pour un montant annuel de 8 000 € HT,
- N°87 Contrat de prêt avec l'association Saint-André pour l'utilisation de la salle « Saint Germain » située 9 rue d'Antony pour une durée du lundi 02/10/2017 jusqu'au lundi 18/12/2017, avec une participation forfaitaire de la ville de 1 300 € net,
- N°88 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 15 au 17 mai 2017 pour un montant de 615 € TTC,
- N°89 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 29 mai au 01 juin 2017 pour un montant de 1 640 € TTC,
- N°90 Avenant à la convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves à Mme AMARO ESCUDEIRO jusqu'au 14 mai 2017 inclus pour un montant mensuel de 261,74 € hors charges,
- N°91 Convention avec le Comité du Secours Populaire pour la mise à disposition par la Ville d'un véhicule communal pour une durée d'un an à titre gracieux,
- N°92 Contrat de prestation avec l'association Strata'j'm pour un atelier d'animation de jeux de société le mercredi 24 mai 2017 de 14 à 17h à la médiathèque La Potinière pour un montant de 270 € net de toute taxe.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre dans l'intersession ? (Non)

Je cède la parole à Madame Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Ce n'est pas une grande déclaration, ce n'est pas non plus un problème de salaires ou autres ou d'indemnités... (Rires)... Je voudrais bien continuer à venir, j'aurais bien continué même sans cela mais en fait j'ai besoin de récupérer un peu de temps parce que j'ai un peu changé mon activité professionnelle et du coup je grappille un peu à droite et à gauche et mine de rien, cela prend du temps. J'aurais préféré déjà être plus présente dans les commissions, celles où je suis inscrite et où j'essaie d'aller, mais aussi aux manifestations qui se passent dans la ville, mais cela prend du temps, le conseil municipal revient régulièrement aussi, tout cela fait que j'ai donné ma démission à Monsieur le Maire. Je vais probablement être

remplacée, on va discuter un peu de qui va venir et j'en profite bien pour remercier tout le monde, plus particulièrement ceux avec lesquels j'ai travaillé dans les commissions et je voudrais que vous transmettiez à tout le personnel administratif mes remerciements, cela a toujours été un plaisir de travailler avec lui.

M. le Maire. Merci. Je pense qu'effectivement c'est un moment important pour notre conseil municipal, je voudrais à cet instant saluer ton engagement d'élue représentant les gens de ta sensibilité qui n'est pas exactement la nôtre, même si bien souvent nous avons voté de très nombreuses délibérations en commun, et donc je pense que c'est plutôt à la marge que ces différences s'opèrent. Tu as brillamment représenté les gens qui t'ont fait confiance à travers la liste défendue par Baptiste FOURNIER, tu as eu à cœur de défendre un certain nombre de sujets au sein de cette enceinte et dans les commissions municipales où tu siégeais, tu étais présente au sein de notre assemblée communale, de notre conseil municipal et je voudrais très sincèrement au nom de l'ensemble des collègues te remercier pour le travail que tu as effectué pour tous les Verriérois. C'est bien pour cela que tu siégeais parmi nous, merci à toi Aurélia.

(Applaudissements)

Le prochain Conseil municipal sera le lundi 26 juin.

La séance est levée à 21h20.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.
- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.